



desavantage sur prime exceptionnelle

Par **anjoga42**, le **03/01/2013** à **17:20**

bonjour

j'ai reçu cette année sans raison réelle et sans faute professionnelle 500 euros de prime exceptionnelle de fin d'année...sachant que je suis la seule a avoir reçu cette somme....les personnes ayant moins d'ancienneté que moi ont reçu le double même les CDD (alors que je suis en CDI)... de plus ma collègue qui elle commet des fautes (assez grave) a reçu a fois le montant de ma prime....Mon directeur doit il se justifier de cette différence? et en a t'il le droit si aucune faute n'a été constatée? merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **03/01/2013** à **18:04**

Bonjour,

Les salariés en CDD ont les mêmes droits que ceux en CDI et a priori, l'employeur n'a pas à justifier le montant d'une prime exceptionnelle sauf si une discrimination pourrait être invoquée ou que la différence de montant constitue une sanction pécuniaire...

Par **anjoga42**, le **04/01/2013** à **14:21**

je n'ai touché que 500 euros de prime (vous me direz que c'est déjà ça...) mais c'est plus l'impression d'injustice non justifiée qui me fait mal.....tous ont touché 1 000 euros et ma collègue qui est dans son tort a eu elle 2 000 euros...je peux exiger quand même de connaître les critères de cette différence non? merci en tout cas de votre réponse....

Par **P.M.**, le **04/01/2013** à **18:22**

Bonjour,

J'avais bien lu l'exposé d'origine et les montants qu'il comportait...

Vous pouvez toujours éventuellement par l'intermédiaire des Représentants du Personnel tenter de demander à l'employeur les raisons objectives qui justifient de tels écarts sachant que normalement vous ne devriez pas forcément connaître le montant des primes individuelles...